

Suivi de la consultation publique sur la relocalisation des bureaux municipaux et de la bibliothèque

La population de Sainte-Hélène-de-Chester a été invitée à participer à une importante consultation publique, tenue le 9 juin dernier dans l'église du village. L'objectif du conseil était alors non seulement d'informer les citoyens, mais également de connaître les avis concernant la relocalisation des bureaux municipaux et de la bibliothèque dans des délais serrés. Le taux de participation a été remarquable, soit plus d'une soixantaine de personnes. Le conseil tient à vous remercier de votre présence et de la qualité des échanges.

Cinq scénarios ont été présentés lors de la soirée et chaque citoyen présent a pu exprimer sa vision et ses préoccupations concernant ce projet de communauté. Vous trouverez ci-dessous :

- Un très bref résumé des principales opinions exprimées;
- L'issue du sondage complété par les citoyens présents lors de la consultation;
- L'orientation retenue par le conseil à partir de ces données;
- Les scénarios non retenus par le conseil à la suite de la consultation.

1. Résumé des principales opinions exprimées :

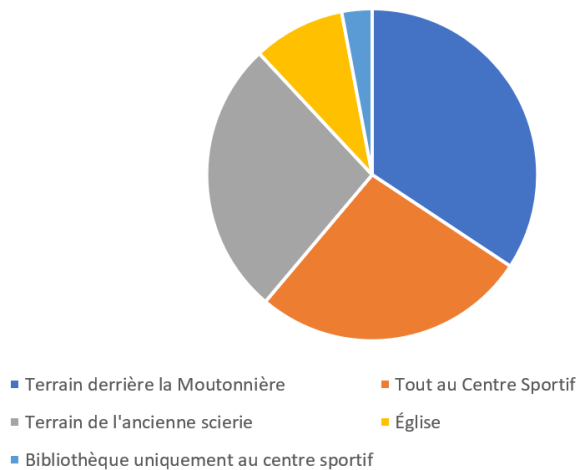
Parmi les principales opinions exprimées, certaines ont davantage fait consensus, notamment :

- Grande préoccupation financière concernant la construction et l'entretien à long terme des bâtiments municipaux ainsi que leur répercussion sur le compte de taxes;
- Maintien de la vitalité de deux principaux pôles villageois;
- Utilisation d'infrastructures existantes si possible pour sauver des coûts;
- Questionnement concernant la nécessité d'une salle communautaire;
- Risques de délais inévitables dus aux lois relatives à l'environnement (zones inondables ou humides, sols contaminés);
- Inquiétude quant à l'échéancier serré de la décision du conseil concernant la mise en œuvre du projet;
- Absence d'échelle de coûts disponible pour prendre une décision;
- Subventions importantes constituant une opportunité de développement et de vitalisation à saisir.

2. Données du sondage

À l'issue de la soirée, les citoyens ont été invités à répondre à un sondage anonyme pour préciser leurs préférences quant aux cinq scénarios proposés. 47 personnes y ont participé. Les résultats ont été compilés par Monsieur François Gardner de la MRC d'Arthabaska.

Résultats du sondage



Comme l'illustre le diagramme ci-contre, l'option ayant reçu la faveur du public est celle d'une construction neuve regroupant les bureaux et la bibliothèque sur le terrain municipal situé derrière la Moutonnière. Cette option n'avait pas été abordée initialement par l'architecte et le comité de relocalisation vu la superficie réduite du terrain. Toutefois, une offre citoyenne reçue lors de la soirée, soit la vente d'une parcelle de terrain adjacente au terrain municipal (terrain du Spa) à un coût respectable, rend possible ce scénario. Les membres du conseil peuvent donc travailler en phase avec l'opinion citoyenne. Des analyses sont en cours pour déterminer la faisabilité du projet tout en tenant compte des préoccupations exprimées.

3. Orientation retenue: le terrain derrière la Moutonnière

Le terrain situé derrière la Moutonnière est une propriété municipale. De plus, il est situé au cœur géographique du village, ce qui permet de maintenir la vitalité sociale et économique des deux principaux pôles villageois, et ce tant au niveau de la culture que des loisirs. Une construction neuve permet de bonifier les services à la population et d'obtenir une subvention de l'ordre de 83% pour les bureaux et de 50% pour la bibliothèque, ce qui est considérable pour permettre le projet. L'absence de risque lié à la contamination des sols, à la qualité de l'eau ou à la proximité d'une zone inondable ou humide, assure le respect des délais et la pérennité du bâtiment. La composition du sol demeure cependant à valider.

4. Scénarios non retenus par le Conseil à la suite de la consultation.

a) Centre sportif

Les participants ont fait part de leur attachement pour le Centre sportif et témoigné qu'ils souhaitaient conserver et bonifier les installations (patinoire, salles communautaires, parc). Ils ont, de plus, fait part de leurs préoccupations concernant les enjeux environnementaux (zone inondable, champ d'épuration) et les délais à prévoir considérant les instances gouvernementales impliquées. Ces préoccupations sont aussi mises de l'avant par les experts au dossier. Par ailleurs, le maintien de la vocation actuelle des deux petites salles du Centre sportif permet aussi d'éviter d'avoir à construire une nouvelle salle communautaire, réduisant ainsi l'envergure et les coûts de la nouvelle construction projetée.

b) Terrain vacant de la scierie

Les gens présents ont soulevé des préoccupations concernant les enjeux environnementaux (zone inondable et milieu humide, possibilité de sols et d'eaux contaminés). Plusieurs citoyens qui ont une connaissance historique du territoire nous ont mentionné de fortes inondations qui ont eu lieu dans le passé sur ce site et nous ont prévenus que le risque demeure. Certains ont également affirmé: « S'il faut construire en neuf, faites-le sur un autre site que la scierie. Vous risquez de trouver des réservoirs d'huile si vous creusez. Ça va coûter trop cher pour décontaminer ». À la suite de la consultation, nous avons obtenu des photos démontrant que l'ancienne scierie était située exactement à l'emplacement proposé par l'architecte pour la construction d'un nouveau bâtiment. Ces données étaient jusqu'alors inconnues. Ainsi, bien que l'étude réalisée en 2010 par Dessau démontre que le sol est non contaminé, par principe de précaution et suite aux témoignages des citoyens, le conseil ne va pas de l'avant avec ce scénario.

c) Église

Malgré l'attachement porté à l'église comme lieu patrimonial et historique, les coûts associés à une mise aux normes d'un bâtiment municipal sont trop importants pour être assumés par la municipalité. L'achat de l'église qui appartient au diocèse, le changement de vocation et les demandes de subventions auraient reporté la réalisation du projet. Une initiative citoyenne permettrait davantage d'aller de l'avant pour la sauvegarde de l'église.

d) Garage municipal

Des délais importants auraient été à prévoir pour un changement de zonage de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). De plus, il y a une forte possibilité de contamination du sol (ancienne décharge). Finalement, la poursuite du projet sur ce site aurait causé la perte du garage municipal.

Cette décision est délicate pour le conseil municipal puisqu'elle implique des coûts importants. Cependant, le Rapport des faits saillants de l'exercice financier 2021 démontre l'excellente situation financière de la Municipalité. De plus, l'obtention de généreuses subventions gouvernementales permet la réalisation du projet en tenant compte des finances municipales. Nous nous engageons à vous tenir informés en toute transparence des prochaines étapes liées au projet dans le prochain journal municipal.

Le document d'information présenté lors de la consultation publique est disponible sur le site de la municipalité <https://www.municipalites-du-quebec.com/sainte-helene-de-chester/docs/communiqués/2022-06-09%20Document%20de%20la%20consultation%20publique%20du%209%20juin%202022.pdf>